



# Le Petit Beaugeatin



## MAIRIE

Tél : 05 46 83 30 46

Email : [mairie.beaugeay@wanadoo.fr](mailto:mairie.beaugeay@wanadoo.fr)

### Permanence du Maire et des adjoints:

Le Mardi de 17 h 30 à 18 h 30

ou sur rendez-vous.

## Ouverture au public :

Lundi : 13 h 30 à 17 h 30

Mardi : 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00

13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00



[www.beaugeay.fr](http://www.beaugeay.fr)



Commune de Beaugeay



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »



## Les ÉCOLES

**BEAUGEAY** - Tél : 05.46.83.24.96 (CMI - CM2)

**MOEZE** - Tél : 05.46.84.95.28 (PS - MS - GS et CP)

**St. FROULT** - Tél : 05.46.84.96.72 (CP - CE1 - CE2)

**Centre de Loisirs et Garderie - SEJI** - Tél : 05.46.83.76.93

**Restaurant Scolaire (Mairie de St. FROULT)** - Tél : 05.46.84.92.44

## DIVERS

**Electricité : ENEDIS** - Tél : 08 10 33 30 17 (Dépannage)

**Téléphone : ORANGE** - Tél : 39 01 (Dépannage)

**Eau potable et Assainissement : RESE** - Tél : 05 46 97 11 92

**Ordures Ménagères : CARO** - (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)

Parc des Fourriers - 17300 ROCHEFORT - Tél : N° vert 0 800 085 247

**Déchetterie d'Echillais : Horaires d'ouverture**

Été - 1<sup>er</sup> avril / 30 septembre : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Hiver - 1<sup>er</sup> octobre / 31 mars : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

## D.T.A.S

3 rue des Broussailles - 17300 ROCHEFORT

Tél : 05 46 87 27 57

Assistante Sociale : Tél : 05 46 88 15 16

## PAROISSE de SAINT-AGNANT

Maison paroissiale : 7 rue de l'église

17620 ECHILLAIS - Tél : 06 46 83 38 41

mail : [paroisse.stagnant@gmail.com](mailto:paroisse.stagnant@gmail.com)

## Numéros d'URGENCE

SAMU : 15

-

POMPIERS : 18

-

GENDARMERIE : 17

## SOMMAIRE

2  
NUMÉROS ET ADRESSES UTILES

3  
LE MOT DU MAIRE

4  
SÉANCES DU CONSEIL

17  
SUIVI DES TRAVAUX

18  
REVUE DE PRESSE

19  
INFORMATIONS UTILES

21  
LA PAROLE AUX ENFANTS

25  
VOS ASSOCIATIONS

28  
INFOS DIVERSES

## LE PETIT BEAUGEATIN

**Rédacteur en chef**  
Joëli ROSSIGNOL

**Équipe de rédaction**  
ANAÏS COCHON  
JULIE MARCON  
WILFRIED GRIMAUULT



Bonjour à toutes et à tous,

Déjà au mois de mai !

2024 est bien entamé, le budget a été voté sans augmentation des taux des taxes de la part de la commune et de la CARO.

Par contre, les bases ont été réévaluées de 3,9 % par l'état pour tenir compte de l'inflation.

L'entretien des espaces verts a été perturbé par la météo, certains endroits ne sont pas encore accessibles sans laisser des traces de crampons difficiles à faire disparaître ensuite.

Les réparations de la voirie communale ont été faites avec le concours de la CARO. L'indispensable curage de certains fossés va être réalisé, par la CARO également, dès que les terrains le permettront.

Des travaux plus importants vont démarrer :

- l'effacement des réseaux de la rue des Ridollières, et d'une partie des rues du Petit Village et du Grand Jard par l'entreprise ALLEZ, début des travaux en juin,
- la réfection des trottoirs de la rue des Clôcheries par l'entreprise EUROVIA courant juillet.

En ce qui concerne les festivités, c'est reparti :

- chasse aux œufs de Pâques le 31 mars,
- soirée anguilles du comité des fêtes le 28 avril,
- à venir : la fête des voisins le 31 mai,
- la kermesse olympiques de l'APE le 2 juin,
- la marche gourmande de sport pour tous le 8 juin,
- les journées trottinettes des 15 et 16 juin,
- les tournois de foot de l'ESAB
- la sardinade du comité des fêtes le 14 juillet,
- les rencontres nomades avec la CARO le 3 août,
- l'éclade de moules du comité des fêtes le 7 septembre,
- la brocante de l'APE le 15 septembre.

Je tiens à remercier toutes les bonnes volontés qui s'affairent pour l'organisation de toutes ces animations, et j'espère que nous aurons l'occasion de nous rencontrer lors de ces différentes manifestations.

Merci de votre attention et bonne lecture du Petit Beaugeatin.

J. Rossignol



# SEANCES DU CONSEIL

## Séance du lundi 15 janvier

### 1 – QUESTIONS DIVERSES

#### Commission Finances :

La commission Finances se réunira le samedi 27 janvier 2024 à 10 heures pour la préparation du Compte Administratif 2023

#### Commission Sport et Loisirs :

La commission Sport et Loisirs se réunira le lundi 5 février 2024 à 18 heures avec l'Association des Parents d'Elèves pour discuter d'une éventuelle brocante sur la commune.

#### Commissions Travaux et Urbanisme :

Les commissions Travaux et Urbanisme se réuniront le samedi 10 février 2024 à 9 heures pour faire le point sur les travaux effectués sur l'année 2023 et les futurs travaux à réaliser sur l'année 2024.

#### CLECT :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CARO, qui s'est réunie le 28/11/2023, a procédé à l'évaluation définitive des charges

liées au transfert de la compétence « Pluvial ».

Une délibération sera présentée lors du prochain Conseil Municipal suite à l'avis de la Commission Finances.

#### CONTRAT PEC aux services Administratifs et Techniques

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de renforcer le service administratif et le service technique avec des contrats PEC.

Des délibérations seront présentées lors du prochain Conseil Municipal.

#### Règlement Intérieur de la Salle des Fêtes et de la Salle Annexe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faudra lors du prochain Conseil Municipal, revoir le règlement intérieur de la salle des fêtes et de la salle annexe.

En effet des composteurs installés derrière la salle des fêtes sont à disposition de chacun et les personnes qui utiliseront les salles devront utiliser ces composteurs.

## Séance du mercredi 7 février

### 1 - OBJET : EVALUATION FINANCIÈRE DÉFINITIVE DE LA COMPÉTENCE PLUVIALE

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES + ANNEXE**

A chaque transfert de compétence d'une commune vers un EPCI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan procède à l'évaluation des charges transférées dont le montant est retenu sur l'Attribution de Compensation (AC) qui leur est versée.

En 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CARO avait procédé à une évaluation provisoire des charges liées au transfert de la compétence « pluvial ».

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CARO s'est réunie le 28 novembre 2023, pour procéder à l'évaluation définitive des charges liées cette compétence « pluvial », au regard des

linéaires du réseau pluvial de chaque commune désormais connus précisément.

#### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonnies C,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2019 relatif à l'adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO),

Vu les délibérations n° 2014-13 et n° 2020-054 des Conseils communautaires de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan du 9 janvier 2014 et du 15 juillet 2020 relatives à la création et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),



Vu la délibération n° 2018-130 du 15 novembre 2018 approuvant le rapport de la CLECT qui s'est réunie le 18 octobre 2018 concernant l'évaluation provisoire des charges transférées de la compétence « pluvial »,

Considérant qu'il est stipulé, dans la conclusion du rapport de la CLECT de 2018, la nécessité de mettre en œuvre une clause de revoyure à 5 ans pour ajuster définitivement les montants de cette évaluation une fois les linéaires du réseau pluvial de chaque commune connus précisément,

Considérant que la CLECT s'est réunie le 28 novembre 2023 pour rendre son rapport évaluant, de manière définitive, le coût de cette compétence « pluvial »,

Le Conseil municipal, sur avis favorable de la Commission finances du 27 janvier 2024 et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport adopté par la CLECT le 28 novembre 2023 ci-annexé.

*Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

## **2 - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES »**

**Le Maire informe l'assemblée,**

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements
- Suivi pendant la durée du contrat
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois à raison de 20 heures par semaine.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'assistant administratif et financier à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1er mars 2024.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un P.E.C. pour les fonctions d'assistant administratif et financier à temps partiel à raison de 20 heures pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition de monsieur le Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

## **3 - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES »**

**Le Maire informe l'assemblée,**

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et

professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics



# SEANCES DU CONSEIL

éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements
- Suivi pendant la durée du contrat
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 9 mois à raison de 20 heures par semaine.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont

été respectés.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un P.E.C. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces publics à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

## **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un P.E.C. pour les fonctions d'agent d'entretien des espaces publics à temps partiel à raison de 20 heures pour une durée de 9 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition de monsieur le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

## **4/A - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 2023 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération DE01 du 20 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien

avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des finances du samedi 27 janvier 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Beaugeay ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Beaugeay ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et la compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les éléments susvisés ;

## **PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

# SEANCES DU CONSEIL



<i>(Voir les détails pages 14, 15 et 16)</i>			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	391 010,75 €	575 551,00 €	966 561,75 €
	Recettes réalisées (1)	B	276 793,18 €	579 821,12 €	856 614,30 €
	Reste à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Prévision budgétaire totale	D	244 292,35 €	637 391,19 €	881 683,54 €
	Dépenses réalisées (1)	E	120 496,38 €	467 364,55 €	587 860,93 €
	Reste à réaliser	F	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des résultats de l'exercice	G=B-E	<b>156 296,80 €</b>	<b>112 456,57 €</b>	<b>268 753,37 €</b>
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	<b>-148 645,40 €</b>	61 840,19 €	<b>-86 805,21 €</b>
Solde (investissement) ou Résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G-H	<b>7 651,40 €</b>	<b>174 296,76 €</b>	<b>181 948,16 €</b>
Différences entre les restes à réaliser	Reste à réaliser	I=C-F	<b>-12 000,00 €</b>	0,00 €	<b>-12 000,00 €</b>
Résultats cumulés	Excédent / Déficit	G+H+I	<b>-4 348,60 €</b>	174 296,76 €	169 948,16 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A la majorité des suffrages exprimés, 12 voix (9 présents et 3 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.  
- Approuve le Compte Financier Unique 2023 de la

commune de Beaugeay

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## **4/B - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROSSIGNOL Joël, Maire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

- un excédent de fonctionnement de 112 456,57 €

Doit décider d'affecter le résultat :

Pour mémoire :

**FONCTIONNEMENT**

**Résultat de l'exercice 112 456,57 €**

Excédent antérieur reporté 61 840,19 €

**Excédent au 31/12/2023 174 296,76 €**

### INVESTISSEMENT

**Résultat de l'exercice 156 296,80 €**

Déficit antérieur reporté **-148 645,40 €**

**Excédent au 31/12/2023 7 651,40 €**

Reste à réaliser 12 000,00 €

Virement section d'investissement 1068 **4 346,60 €**

**Affectation à l'excédent reporté 002 169 948,16 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Approuve le résultat d'exploitation 2023 de la commune

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## **5 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRIMITIF 2024**

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales rappelle qu'en l'absence de vote de budget primitif, et dans cette attente, le Maire est en droit de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Le Maire possède également le droit de mandater les dépenses de

remboursement du capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget primitif.

Enfin, sur autorisation du conseil municipal, il peut être autorisé d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits du budget précédent.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services de la commune, il est proposé :



# SEANCES DU CONSEIL

- D'autoriser le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du vote du budget primitif 2024 :

## BUDGET 2023

Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	131 357,58 €
Reste à réaliser 2022	- 10 727,00 €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelles	120 630,58 €
Ouverture de crédits à hauteur de 25 %	

sur l'exercice 2024

**30 157,65 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Donne son accord ;
- Autorise le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du vote du budget primitif 2024 :

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## **6 - ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION**

### **Le Maire expose :**

• L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

• que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

### **Le Conseil Municipal doit délibérer :**

*Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 452-40 ;*

*Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*

### **DÉCIDE :**

**Article unique :** La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

#### • **agents affiliés à la CNRACL :**

Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,

#### • **agents affiliés à l'IRCANTEC :**

Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,

*Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.*

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

### **SEJI :**

Madame VINOT Valérie rapporte le compte-rendu de la "Commission des Finances" du SEJI le 16/01/2024

- Premiers éléments du CA 2023
- Éléments du rapport d'orientations budgétaires : Une nouvelle clé de répartition pour les années à venir afin de trouver un juste équilibre pour les communes
- Renouvellement de la ligne de trésorerie : Les élus ne souhaitent pas renouveler cette ligne de trésorerie.

### **SIVOS :**

Madame MARCON Julie rapporte la "commission

finances" du 30/01/2024

- Étude du Compte Administratif 2023

### **SIVU DE GENDARMERIE :**

Monsieur le Maire expose la réunion du SIVU de Gendarmerie du 25/01/2024

- Règlement budgétaire et financier adopté
- Vote du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2024 approuvé
- Participation 2024 des communes : augmentation de la participation des communes entre 5 € et 5,50 € / habitant pour 2024 (montant maximum retenu)

# SEANCES DU CONSEIL



## TRAIT D'UNION INTERCOMMUNAL :

- Rapport moral et d'activité 2023 est adopté
- Rapport financier 2023 est adopté
- Projets d'actions en 2024 : Les trottinettes, des points à revoir pour 2024, une prochaine réunion est prévue le 08/02/2024
- Renouvellement du Conseil d'administration

## COMMISSION "Sport et Loisirs":

Un premier échange a été réalisé entre la commission "Sport et Loisir" et l'APE qui envisage d'organiser un vide grenier le 15 septembre 2024 à Beaugeay.

## Commission "Finances" :

La commission Finances se réunira le samedi 16 mars 2024 à 10 heures pour la préparation du Budget 2024.

## Séance du mercredi 3 avril

### 1 – DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

Diverses associations ont fait la demande auprès de la mairie afin obtenir pour 2024 une subvention.

Monsieur le maire donne lecture des différents courriers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide attribuer une subvention dont les crédits sont inscrits à article 65748 aux associations nommées ci-après :

Chaîne de solidarité alimentaire :	399,00 €
ADMR :	100,00 €
AFM :	50,00 €

Amicale des donneurs de sang :	50,00 €
Association enfance et adolescence :	50,00 €
Association des paralysés de France :	50,00 €
Ass. un hôpital pour les enfants :	50,00 €
Ass. prévention routière :	50,00 €
France alzheimers 17 :	50,00 €
Les restaurants du cœur :	50,00 €
Group. de coopération sociale et médico sociale :	300,00 €

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### 2 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	41,31 %
---	---------

Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 78,69 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée) : 10,11 %

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### 3 – INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 1er février 2024,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Maire propose au Conseil d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et d'en déterminer les modalités de versement.

#### **ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES**

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée :



# SEANCES DU CONSEIL

- aux fonctionnaires (titulaires ou stagiaires),
- aux agents contractuels de droit public,

Pour cela, les bénéficiaires devront :

- avoir été recrutés avant le 1er janvier 2023,
- avoir été employés et rémunérés au 30 juin 2023 par la collectivité,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, dans les conditions définies à l'article 3 du décret n°2023-1006 susvisé.

Les agents publics de l'État et hospitaliers détachés au sein d'un employeur public sont éligibles à la prime en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'ensemble de la

fonction publique.

Sont exclus du bénéfice de cette prime les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur (prévue au I de l'article 1er de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat), ainsi que les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage.

## ARTICLE 2 : MONTANTS MAXIMUMS

Le montant de la prime exceptionnelle est défini en fonction de la rémunération brute dans la limite des plafonds suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat (Décret n°2023-1006)	Montant défini pour les agents de la collectivité dans la limite des plafonds réglementaires
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	400 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	400 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	400 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 30 000 €	300 €	300 €

Le montant de la prime perçue par l'agent sera réduit, le cas échéant, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi.

### - Cas particuliers :

1. Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

2. Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée selon les modalités prévues ci-dessus (1.) pour correspondre à une année pleine.

3. Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la

rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée selon les modalités prévues ci-dessus (1.) pour correspondre à une année pleine.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée en une seule fois, sur les salaires du mois d'avril 2024.

## ARTICLE 4 : CUMULS POSSIBLES

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents de l'Etat et de l'hospitalière.

## ARTICLE 5 : DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou



notification.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée aux

agents concernés dans le respect des dispositions réglementaires et celles présentées ci-dessus ;

- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

*Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

## **4 – MODIFICATION DE LA DURÉE DE SERVICE D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET N'EXCÉDANT PAS 10 % DE L'EMPLOI D'ORIGINE**

Le Maire, rappelle que conformément à l'article L 542-1 du Code Général de la Fonction Publique par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet qui n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, n'est pas assimilée à la suppression/ création d'un emploi, lorsque lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet à 19 heures hebdomadaires en raison de surcroît de travail.

Considérant que le changement de durée de service envisagé n'excède pas 10% de l'emploi d'origine et que, pour les agents affiliés à la CNRACL, cette modification de durée de service ne fait pas perdre à l'agent le bénéfice de son affiliation à la CNRACL eu égard à sa situation administrative, tous emplois confondus.

Considérant la réponse ministérielle du 12 octobre 2018 qui indique « qu'une modification de la durée du travail d'un fonctionnaire à temps non complet inférieure ou égale à 10 % ne nécessite pas la consultation du comité social territorial, quelle que soit la caisse de retraite de rattachement de cet agent, autrement dit que sa durée de travail soit inférieure ou supérieure à 28 heures ».

Considérant les articles 18 et 30 du décret n°91-298 du 20 mars 1991 qui permettent d'appliquer la procédure simplifiée aux agents affiliés au régime général et à l'IRCANTEC dès lors que la modification de la durée de service n'excède pas 10% de l'emploi d'origine.

Considérant dès lors, que le Comité Social Territorial n'a pas à être saisi,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :

- 1) De modifier la durée de service hebdomadaire d'un poste d'Adjoint Technique Territoriale de 18 heures à 19 heures à compter du 01/05/2024
- 2) D'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

## **5 – DÉLIBÉRATION NUMÉROTATION DU LIEU-DIT "BEAUMONT"**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de répartition des lots appartenant au Gîte de Beaumont (plan joint).

- Lot n° 11 : n° 40 a
- Lot n° 7 et 13 : n° 40 b
- Entrée principale : n° 44
  - o Lot n° 2 : n° 44 a
  - o Lot n° 3 : n° 44 b
  - o Lot n° 4 et 9 : n° 44 c
- o Lot 5 et 10 et 12 : n° 44 e
- o Lot 6 et 8 : n° 44 d

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des

Collectivités Territoriales

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses et de procéder à leur numérotation.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- o D'approuver le projet de répartition des lots appartenant au Gîte de Beaumont conformément aux documents annexés à la présente délibération
- o De mandater Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.

*Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*



# SEANCES DU CONSEIL

## 6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

### SECTION DE FONCTIONNEMENT (voir détails pages 14 et 15)

Dépenses de l'exercice			Recettes de l'exercice		
11	Charges à caractère général	109 047,82 €	70	Produits des services	8 190,00 €
12	Charges de personnel	179 990,00 €	73	Impôts et taxes	101 597,19 €
65	Autres charges de gestion	178 683,00 €	731	Impositions directes	270 683,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €	74	Dotations et participations	127 874,00 €
67	Charges exceptionnelles	160,00 €	75	Autres produits de gestion	18 218,25 €
68	Dotations aux amort et provisions	2 168,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
014	Atténuations de produits	35 688,00 €	013	Atténuations de charges	12 710,00 €
023	Virement section Investissement	194 021,87 €	002	Excédent de fonctionnement	69 948,16 €
042	Opération d'ordre entre sections	4 421,91 €	722	Immobilisations corporelles	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>709 180,60 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>709 180,60 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT (voir détails page 16)

Dépenses de l'exercice			Recettes de l'exercice		
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	001	Excédent d'investissement reporté	7 651,40 €
16	Emprunts et dettes assimilés	32 327,75 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	66 948,60 €
20	Immobilisations incorporelles	2 800,00 €	13	Subventions d'équipement	79 645,00 €
21	Immobilisations corporelles	318 261,03 €	16	Emprunts et dettes assimilés	700,00 €
			021	Virement de section de fonctionnement	194 021,87 €
			040	Opération d'ordre entre sections	4 421,91 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>353 388,78 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>353 388,78 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Approuve le budget primitif 2024 de la commune

Voteants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## 7 – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Exposé :** Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, décide de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

### • Zone de préemption de la commune

Décision de renonciation :

- M. et Mme BRUNET : Terrain de 00 ha 13 a 50 ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 6 rue des Fantonnières, parcelle cadastrée Section B788

- M. ROY et Mme GAUDINAUD : Terrain de 00 ha 04 a 00 ca à bâtir, situé 18 rue du Moulin de la Trainne, parcelle cadastrée Section ZD477

- M. SELIER : Terrain de 00 ha 20 a 00 ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 23 rue de la Croix, parcelle cadastrée Section ZB96

- Mme THOMAS : Terrain de 00 ha 07 a 41 ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 19 rue des Clôcheries, parcelle cadastrée Section ZD235



## 7 – QUESTIONS DIVERSES

### Présentation de Madame Marion ALVAREZ

#### Cheffe de projet Grand Site Marais de Brouage :

Madame Alvarez nous a présenté l'Opération initiée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Cette démarche vise à mettre en place une gestion équilibrée de cet espace fragile afin de préserver le caractère exceptionnel de ses paysages et adapter le territoire au changement climatique. Il s'agit de mettre en place un projet de développement durable générant des retombées pour ses habitants, ses usagers et ses acteurs économiques. La présentation s'orientait autour de cinq grands points :

-Rendre résilients les paysages et les patrimoines du Grand Site.

-Pratiquer et visiter le Grand Site en respectant les lieux et les Hommes.

-Préserver et transmettre l'esprit des lieux et faire comprendre les évolutions à venir

-Agir pour l'économie et la vie locales afin d'assurer une gestion durable du site

-Consolider la dynamique territoriale et la gouvernance partenariale

Le label grand site de France est attribué par le ministère de la Transition écologique pour huit ans, il garantit la qualité de gestion du site et n'implique donc pas de mesure réglementaire supplémentaire.

#### Repas ou colis des aînés :

Sept membres du conseil municipal donnent un avis favorable pour la distribution des colis, une réunion avec la commission d'aide sociale sera mise en place pour finaliser la décision.

Rencontres Nomades le 1er août 2024 suite à la commission culture et à la visite technique du 28/03/2024, la nouvelle date retenue est le samedi 3 août 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite technique sur notre site avec les techniciens de la CARO et la commune a eu lieu le 28 mars, concernant l'organisation des rencontres nomades. L'accueil des rencontres nomades aura lieu le 3 Août 2024. Une réunion est prévue ultérieurement pour finaliser cette manifestation.

Compte-rendu de la "Commission Sport et Loisirs avec l'APE du 05/02/2024 :

La commission nous informe du projet de vide-grenier proposé par l'APE et prévu le dimanche 15 septembre 2024. L'évènement se tiendra de 8h à 18h (les horaires restent à confirmer), sur le terrain de « la prairie ». Une prochaine

réunion concernant l'organisation du vide-grenier est prévue le 3 septembre 2024.

#### Compte-rendu du TDUI du 12/02/2024 et du 15/03/2023 :

Julie Marcon (nouvelle Présidente du TDUI) nous informe que celui-ci est reconduit pour une année.

Afin de simplifier l'organisation des Trotinettes, l'évènement se déroulera les 15 et 16 juin prochain. Le départ sera donné le samedi matin à Soubise, puis à Echillais l'après-midi, la course prendra fin le dimanche matin à Beaugeay à partir de 10h30. Une nouvelle réunion sera prévue pour l'organisation de cette manifestation.

Dossiers demande de la médaille du travail pour les Élus (Joël ROSSIGNOL, 48 années, médaille d'OR, Annick ISAAC, 24 années, médaille d'ARGENT) :

Le conseil approuve cette demande.

Désignation d'un nouveau délégué du Trait d'Union Intercommunal (en remplacement de Julie Marcon devenue Présidente) :

Le nouveau délégué désigné est Christophe THEBAULT.

#### Panneau de signalisation pour La Manade :

Monsieur le maire demande l'avis au conseil municipal pour l'achat de panneaux de signalisation « la Manade ». Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au financement des panneaux de signalisation en signe de reconnaissance vis-à-vis de l'investissement de monsieur Truffier Matthieu dans la commune. Chaque année, il offre ses services pour le parcours en calèche des enfants à Noël et différentes sorties en calèche avec l'école.

Prévoir une commission travaux pour le futur périscolaire :

Une réunion est prévue le mercredi 10 avril 2024 à 18h pour finaliser l'organisation de cet aménagement.

#### L'enseigne lumineuse de l'Epicentre :

Considérant que les locaux de l'Epicentre appartiennent à la commune, huit membres du conseil municipal donnent un avis favorable à l'installation et au branchement de l'enseigne lumineuse sur le mât d'éclairage public.

Accord de principe pour l'achat d'un véhicule (devis d'un montant de 3500 €) :

Le maire informe son Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un véhicule utilitaire pour la commune et ses agents. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'achat d'un PEUGEOT PARTNER.



# SEANCES DU CONSEIL

## Séance du mardi 23 avril

### 1- ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 3 avril 2024, un accord de principe pour l'achat d'un véhicule PEUGEOT PARTNER avait été donné.

Ce véhicule faciliterait les déplacements des agents communaux, des élus et le transport de matériels dans le cadre de leurs activités

Monsieur le Maire fait part de la proposition du garage SAREPAR AUTO pour la somme de 3 705,76 € TTC (trois mille sept cent cinq euros et soixante-seize centimes) :

- Peugeot PARTNER : 3.500,00 TTC
- Carte grise : 205,76 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

Voteants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES		C.A. 2023	Bud 2024
13 - Atténuations de charges		1 545,05 €	12 710,00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel		1 540,05 €	12 610,00 €
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance		5,00 €	100,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses		10 804,20 €	8 190,00 €
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)		200,00 €	200,00 €
70323 - Redevance d'occupation du dom. public communal		840,70 €	840,00 €
7083 - Locations Diverses		5 478,00 €	3 050,00 €
	chaises+tables	390,00 €	50,00 €
	Salle des fêtes	4 092,00 €	2 500,00 €
	Annexe Mairie	996,00 €	500,00 €
70878 - Remboursement de frais par l'EPCI		4 135,50 €	4 000,00 €
70878 - par d'autres redevables		150,00 €	100,00 €
73 - Impôts et taxes		354 170,98 €	372 280,19 €
73111 - Impôts directs locaux		251 231,00 €	270 683,00 €
73221 - Attribution de compensation		66 361,55 €	65 597,19 €
73221 - Fonds péréquation des ressources Intercom et Comm.		12 494,00 €	12 000,00 €
73224 - Fds dép des DMTO pour les com de -5000 Hab		24 084,43 €	24 000,00 €
74 - Dotations, Subventions et Participations		129 396,72 €	127 834,00 €
74111 - Dotation forfaitaire des communes		70 176,00 €	70 264,00 €
741121 - Dotation de solidarité rurale		21 012,00 €	23 572,00 €
741127 - Dotation nationale de péréquation		10 274,00 €	8 135,00 €
742 - Dotations aux élus locaux		3 284,00 €	3 320,00 €
744 - FCTVA		1 462,06 €	0,00 €
74718 - Autres	Remb. PEC	7 233,66 €	7 780,00 €
	Dotations Biodiversité	6 250,00 €	6 250,00 €
	Election	- €	250,00 €
74751 - GFP de rattachement : Fonds de concours (en invest)+Colonne verre		200,00 €	200,00 €
74833 - Etat Compens. au titre exonérations TF		7 555,00 €	6 113,00 €
74888 - Autres sivos	SIVOS	1 950,00 €	1 950,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		82 096,45 €	18 218,25 €
752 - Revenus des immeuble	Maison	8 473,44 €	8 400,00 €
	Commerce	5 053,55 €	5 040,00 €
75888 - Autres Produits divers de gestion courante	Remb TFB Bar	625,21 €	600,00 €
	Sinistres vestiaire, foot et clim école	67 944,25 €	4 178,25 €
76 - Produits financiers		11,72 €	0,00 €
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement		11,72 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels		1 796,00 €	0,00 €
773 - Mandats annulés ou atteints d'échéance	Taxe foncière 11 Riddolliers	1 796,00 €	0,00 €
78 - Reprises provisions semi-budgétaires		0,00 €	0,00 €
7817 - Rep. sur prov. pour dépréciation actifs circulants		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>579 821,12 €</b>	<b>539 232,44 €</b>
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>			
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>579 821,12 €</b>	<b>539 232,44 €</b>
902 - Excédent de fonctionnement reporté		61 840,19 €	169 948,16 €
<b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>		<b>641 661,31 €</b>	<b>709 180,60 €</b>



### L'ENTREPRISE EL RUMBO A OUVERT SES PORTES À BEAUGEAY.

Elle propose de nombreux services autour de la langue espagnole :

- Des certifications professionnalisantes

- Des voyages thématiques en immersion linguistique en Espagne à prix très abordables (Séjour culturels et/ou sportifs)
- Des RDV linguistiques pour partager un bon moment tout en pratiquant l'espagnol

Des services de formations et traductions pour votre entreprise et autres projets professionnels ou personnels.

Le coût des cours et formations peuvent être pris en charge via des organismes de formations partenaires à El Rumbo. (exemple : payer votre certification DCL espagnol via votre compte CPF).

Alors si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter Charlene Bodin au 06 98 80 21 85 ou par mail à : [el.rumbo.info@gmail.com](mailto:el.rumbo.info@gmail.com).

Visitez la page web : <http://elrumbo.fr>

# SEANCES DU CONSEIL



## SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Libellé	C.A. 2023	Bud 2024	Libellé	C.A. 2023	Bud 2024
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERALE</b>	<b>81 995,69 €</b>	<b>109 047,82 €</b>			
60 - Achats et variation de stocks	46 009,43 €	59 830,00 €	64138 - Primes et autres indemnités	808,60 €	210,00 €
60611 - Eau et assainissement	1 294,85 €	1 400,00 €	64168 - Autres emplois d'insertion	13 354,47 €	17 710,00 €
60612 - Energie - Electricité	21 148,81 €	30 000,00 €	6451 - Cotisations à l'URSSAF	15 171,54 €	17 900,00 €
60621 - Combustibles	2 818,75 €	2 830,00 €	6453 - Cotisations aux caisses de retraite	23 664,73 €	23 350,00 €
60622 - Carburants	2 916,60 €	3 000,00 €	6454 - Cotisations aux ASSEDIC	921,35 €	1 460,00 €
60628 - Autres fournitures non stockées	173,45 €	200,00 €	6455 - Cotisations pour assurance du personnel	5 481,39 €	5 500,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	860,47 €	700,00 €	6456 - Versement au FNC du supplément familial	861,00 €	870,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	219,00 €	100,00 €	6458 - Cotisations aux organismes sociaux	276,00 €	300,00 €
60633 - Fournitures de voirie	5 494,27 €	8 500,00 €	6475 - Médecine du travail, pharmacie	273,60 €	350,00 €
60636 - Vêtements de travail	1 039,58 €	1 100,00 €			
6064 - Fournitures administratives commune	1 367,33 €	2 000,00 €	<b>014 - ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>36 966,00 €</b>	<b>35 688,00 €</b>
6067 - Fournitures scolaires	1 939,79 €	2 000,00 €	739118 - Autres revers et restif sur contrrib directes	1 278,00 €	
6068 - Autres matières et fournitures	5 736,53 €	8 000,00 €	739221 - FNGJR (transfert de taxes)	35 688,00 €	35 688,00 €
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>20 295,29 €</b>	<b>29 250,00 €</b>			
611 - Contrats de prestations de services	8 894,62 €	12 000,00 €	<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>177 557,82 €</b>	<b>178 683,00 €</b>
61351 - Matériel roulant : contrôle technique et réparation véhicules	4 265,04 €	500,00 €	65134 - Aides		500,00 €
61352 - Autres Matériels	0,00 €	500,00 €	65311 - Indemnités de fonction	27 132,84 €	27 500,00 €
615221 - Bâtiments publics	0,00 €	2 500,00 €	65313 - Cotisations de retraite	1 139,64 €	1 200,00 €
61551 - Matériel roulants	1 703,65 €	5 000,00 €	6541 - Créances admises en non valeur		200,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	0,00 €	2 500,00 €	65541 - Contrib. Fonds compens charges territoriales	145 738,15 €	145 278,00 €
6156 - Maintenance	0,00 €	250,00 €			
6161 - Multirisques : Assurances	4 859,98 €	4 500,00 €	SIVOS	78 013,96 €	80 200,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	572,00 €	1 500,00 €	SEJL	58 420,20 €	59 019,00 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>11 111,59 €</b>	<b>14 867,82 €</b>	STPU	5 161,00 €	4 389,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	316,09 €	300,00 €	CARO	4 143,00 €	1 670,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	4 496,54 €	6 257,82 €	CLIS	666,43 €	2 000,00 €
6238 - Divers	0,00 €	100,00 €	65748 - Subvention autres personnes de droits privés	1 417,60 €	2 000,00 €
6251 - Voyages et déplacements	0,00 €	700,00 €	65888 - Autres	1 463,15 €	5,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	256,37 €	600,00 €	<b>66 - Charges financières</b>	<b>5 350,77 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
6262 - Frais de télécommunications	2 250,95 €	2 700,00 €	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	5 350,77 €	5 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	0,00 €	30,00 €	67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	160,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	0,00 €	3 000,00 €	66111 - Titres annulés		160,00 €
62876 - Au GFP de rattachement	2 697,24 €	100,00 €	<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>40,00 €</b>	<b>2 168,00 €</b>
62878 - A d'autres organismes :	618,00 €	600,00 €	6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	40,00 €	2 168,00 €
6288 - A d'autres services extérieurs :	476,40 €	480,00 €			
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	4 579,38 €	5 100,00 €	<b>022 - DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
63512 - Taxes foncières	2 661,00 €	3 000,00 €			
63513 - Autres impôts locaux (poubelles)	1 900,98 €	2 000,00 €	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>462 942,64 €</b>	<b>510 736,82 €</b>
637 - Autres impôts, Taxes&vers.assimilés	17,40 €	100,00 €			
			<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>161 032,36 €</b>	<b>179 990,00 €</b>	<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>194 021,87 €</b>
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	2 228,83 €	1 440,00 €	023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	194 021,87 €
6332 - Cotisations versées au FNAL	98,50 €	110,00 €			
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	1 835,05 €	980,00 €	<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 421,91 €</b>	<b>4 421,91 €</b>
6338 - Autres impôts,taxes&vers. assimilés sur rémunérations	295,28 €	350,00 €	68111 - Dot.aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	4 421,91 €	4 421,91 €
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>158 803,53 €</b>	<b>178 550,00 €</b>			
64111 - Rémunération principale	72 060,22 €	74 300,00 €	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>4 421,91 €</b>	<b>198 443,78 €</b>
64113 - NBI	2 920,33 €	2 750,00 €	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>467 364,55 €</b>	<b>709 180,60 €</b>
64118 - Autres indemnités	14 437,92 €	16 000,00 €			
64131 - Rémunération	8 462,99 €	16 100,00 €	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>112 456,57 €</b>	<b>0,00 €</b>
64132 - Supplément familial	109,38 €	1 750,00 €	<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>174 296,76 €</b>	



# SEANCES DU CONSEIL

## SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Libellé	C.A. 2023	Bud 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	227 949,44 €	66 948,60 €
10222 - FCTVA	13 622,42 €	12 600,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	65 681,62 €	30 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	148 645,40 €	4 348,60 €
<b>13 - Subventions d'investissement reçues</b>	<b>39 981,83 €</b>	<b>79 645,00 €</b>
1323 - Départements		
Clim salle des fêtes	7 576,70 €	
Défense Extérieure Contre l'Incendie	2 451,16 €	
Voie Allée des Peupliers	14 698,13 €	25 000,00 €
Voie rue des Clocheries		22 759,00 €
Génie civil FT Ridollières		
Fonds de concours	4 671,00 €	4 671,00 €
13461 - Dictation d'équipement des territoires ruraux		
Clim salle des fêtes	5 682,52 €	
Défense Extérieure Contre l'Incendie	4 902,32 €	
Voie rue des Clocheries		13 607,50 €
13461 - Dictation de soutien à l'investissement public local		
Voie rue des Clocheries		13 607,50 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>840,00 €</b>	<b>700,00 €</b>
165 - Dépôts et cautionnements reçus	840,00 €	700,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES HORS OPERATIONS</b>	<b>268 771,27 €</b>	<b>147 293,60 €</b>
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>194 021,87 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	194 021,87 €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 421,91 €</b>	<b>4 421,90 €</b>
2804132 - Bâtiments et Installations	4 421,91 €	4 421,90 €
<b>041 - opérations patrimoniales</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>- €</b>
2031 - Frais d'études	3 600,00 €	0,00 €
Défense extérieure contre l'incendie		
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>8 021,91 €</b>	<b>198 443,77 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>276 793,18 €</b>	<b>345 737,37 €</b>
<b>001 - Excédent d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 651,40 €</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	0,00 €	7 651,40 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES CUMULEES</b>	<b>276 793,18 €</b>	<b>353 388,77 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Libellé	C.A. 2023	Bud 2024
16 - Emprunts et dettes assimilés	32 063,82 €	32 327,75 €
1641 - Emprunts en euros	27 784,05 €	27 348,02 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	700,00 €
168758 - GPP de rattachement	4 279,77 €	4 279,73 €
Effacement FT Beuregard/Ridollières	440,26 €	
Effacement EP Beuregard/Ridollières	2 250,48 €	
Effacement EP Beuregard/Ridollières	1 589,03 €	
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 004,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>
2031 - Frais d'études :	8 004,00 €	2 800,00 €
Aménagement périscolaire + lotissement		
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>76 828,56 €</b>	<b>318 261,03 €</b>
21312 - Bâtiments scolaires	0,00 €	12 000,00 €
Pompe à chaleur école		
Bungalow sports		3 000,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	22 730,09 €	
Pompe à chaleur salle des fêtes		
Périscolaire		120 922,44 €
2152 - Installations de voirie	35 275,50 €	81 645,00 €
Allée des Peupliers		
Traitoirs rue des Clocheries		37 000,00 €
Rues de l'église, des Traincares et panneaux		328,64 €
21534 - Réseaux électriques et téléphoniques		50 574,95 €
Horloges EP		
Génie civil FT Ridollières		
21568 - Aut mat et outil d'incendie et de défense civile	10 726,91 €	610,00 €
Bâche incendie		
Extincteurs		
2158 - Autres install. matériel et outillages techniques	674,10 €	4 000,00 €
Débrusquage		
21571 - Achat véhicule		
2181 - Install. générales, agencement & aménagements divers		
Table de ping-pong aire de jeux et table bois école		
Divers équipements salle annexe et Mairie	3 375,61 €	4 180,00 €
21838 - Autre matériel informatique	4 046,35 €	
Ordinateurs Mairie		
21838 - Autres immobilisations corporelles		4 000,00 €
Guirlandes		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES HORS OPERATIONS</b>	<b>116 896,38 €</b>	<b>353 388,78 €</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
21568 - Aut mat et outil d'incendie et de défense civile	3 600,00 €	0,00 €
Défense extérieure contre l'incendie		
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>120 496,38 €</b>	<b>353 388,78 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>156 296,80 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>001 - Déficit d'investissement reporté</b>	<b>148 645,40 €</b>	<b>0,00 €</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	148 645,40 €	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>7 651,40 €</b>	<b>353 388,78 €</b>

# SUIVI DES TRAVAUX



## **LES PROJETS COMMUNAUX PRÉVUS AU BUDGET 2024**

### **Changement de la pompe à chaleur de l'école**

La pompe à chaleur de la salle polyvalente de l'école n'a pas supporté les effets des coupures de courant de novembre 2023, coût du remplacement : 11 231,44 € TTC, l'assurance prenant à sa charge 4178,25 €.

### **Stockage des équipements de sport de l'école**

Achat d'un bungalow pour le rangement des équipements de sport de l'école actuellement stockés dans le futur accueil périscolaire, provision 3 500 €.

### **Aménagement du local périscolaire**

le projet a obtenu le feu vert de la PMI, les devis et les demandes de subventions vont se réaliser en 2024. Une provision de 125 000 € est inscrite au budget pour une réalisation programmée début 2025.

### **Trottoirs de la rue des Clôcheries :**

Revêtements des trottoirs de la rue des Clôcheries en enrobé avec mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite).

Coût prévisionnel des travaux : 68 037 € HT subventionnés à 20 % par la DETR, 20 % par la DSIL et 50 % par le Département (plafonné à 50 000 €).

### **Ralentisseurs rue de l'église**

Suite aux réclamations des habitants de la rue l'église pour circulation intensive et vitesse excessive des automobilistes, la mise en place de ralentisseurs est programmée, provision de 10 000 €.

### **Effacement des réseaux**

Effacement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public de la rue des Ridollières (dernière tranche), de la rue du Grand Jard (jusqu'au n° 13) et de la rue du Petit Village (jusqu'au n° 12)

- **France Télécom** : coût prévisionnel des travaux du génie civil : 50 575 € TTC subventionnés à 45 % par le

département.

### **Éclairage public :**

1 - Mats et luminaires : coût prévisionnel 37 869,12 € HT subventionnés à 50 % par le SDEER et 30 % par les fonds verts, la part communale sera remboursée au SDEER en 2 annuités à partir de 2025.

2 - Génie civil : coût prévisionnel 12 408,24 € HT subventionnés à 50 % par le SDEER, la part communale sera remboursée au SDEER en 5 annuités à partir de 2025.

### **Éclairage public**

Remplacement des pendules défectueuses des compteurs d'éclairage public des rues des Clôcheries et du Grand Jard, coût : 326,64 €.

### **Panneaux de rue**

Achat de panneaux de lieux-dit disparus ou devenus obsolètes et de panneaux de rue pour les nouveaux lotissements, provision de 2 000 €.

### **Achats divers pour la mairie et la salle annexe**

Panneaux acoustiques, Micro-onde, aspirateur, machine à laver, provision de 2 750 €.

### **Extincteurs et défibrillateur**

Achat de 5 extincteurs et d'un défibrillateur en remplacement des anciens périmés, coût : 2 040 €.

### **Guirlandes**

Réparation ou remplacement des guirlandes de Noël devenues obsolètes, provision de 4 000 €.

### **Achat d'un véhicule**

Les nombreux déplacements des agents avec le camion perturbent le service, un véhicule léger devient indispensable et permettrait de faire des économies de carburant, provision de 4 000 €.

## **La TAILLÉE de La SALLE**

Les travaux de renforcement des berges entamés par la commune ont été arrêtés en 2018 lorsque la CARO a pris la compétence "eaux".

Après une période d'observation et plusieurs relances de la commune, il s'avère que le marais n'est pas compris dans la compétence de la CARO, mais qu'il s'agit du SMCA (Syndicat Mixte Charente Aval) chargé du **contrat territorial du marais de Brouage** qui a pour objectifs : la

gestion équilibrée et l'optimisation de la ressource en eau douce, le maintien de l'élevage extensif et de l'activité ostréicole ainsi que le maintien des paysages et l'optimisation et l'amélioration des écosystèmes.

Le SMCA est à la recherche de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département partenaires du contrat territorial du marais de Brouage.

Échéance prévue : 2025, avec un partage du reste à charge entre la CARO, le SMCA et la Commune.



## Lotissements, sécurité et enfouissement des réseaux en 2024

**BEUGEAY.** Joël Rossignol a présenté ses vœux aux administrés ce mardi 9 janvier.



Ronan Le Goaster

Dans la salle des fêtes de Beugeay, il y avait du monde et du beau monde, ce mardi 9 janvier, à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux de Joël Rossignol, le maire de cette commune de 798 habitants selon les derniers chiffres de l'Insee. « *Mais d'après nos calculs, on devrait rapidement dépasser les 850* », a glissé l'édile. Autour de lui, se trouvaient les membres de son équipe municipale, de son conseil municipal, des maires de communes des environs (Moëze, Saint-Jean-d'Angle, Soubise, La Gripperie-Saint-Symphorien, Saint-Agnant, pour ne citer qu'eux), Anne Branchet, conseillère départementale (et qui a été enseignante au RPI de Beugeay pendant deux ans) ou encore le sénateur, Mickaël Vallet.

Un instant de convivialité mis à profit pour revenir sur une année 2023 qui n'aura pas franchement été de tout repos pour le petit village de Beugeay. « *On a d'abord eu la pluie avec près de 60 millimètres d'eau. D'après les anciens, c'est même du jamais-vu à Beugeay. On a vu notre seul commerce fermer mais heureusement, il a été repris en*



Joël Rossignol, lors de la cérémonie des vœux. © R.L.G.

*novembre dernier. C'est aussi l'année de l'incompréhension par rapport à la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. On n'a pas compris et nous avons fait un recours auprès de la préfecture* », a énuméré l'édile.

### L'effacement des réseaux en 2024

Une année dense donc où les investissements « *ont été un peu mis sur pause. Mais il y a quand même eu la bâche incendie de la rue de l'Église ou encore le changement de la climatisation de la salle des fêtes.* » Deux opérations ayant reçu le soutien du

Département. Enfin, les programmes de lotissements ont aussi avancé. Près d'une cinquantaine de nouvelles habitations a vu ou doit voir le jour.

Pour 2024, l'accent sera mis sur la poursuite de l'effacement des réseaux, notamment du côté de la rue des Ridollières ou encore la mise en accessibilité de certains trottoirs (rue des Clochers). Malgré tout, le maire a aussi déploré les petits actes de délinquance, « *de la bêtise la plupart du temps* ». Cela concerne des vitesses excessives ou encore des fusibles arrachés ayant plongé dans le noir une artère de la commune. ■

## CP : le niveau des élèves progresse

Les évaluations nationales conduites dans les classes de CP en janvier 2024 ont des résultats globaux en français et mathématiques en progression par rapport à 2023.

Les évaluations nationales « Point d'étape CP » se sont déroulées du 15 au 26 janvier 2024.

Ces évaluations permettent d'identifier les difficultés des élèves en cours d'année pour mieux accompagner leur apprentissage en fonction de leurs besoins.

Les résultats montrent que : en français, en milieu d'année scolaire, trois élèves de CP sur quatre sont entrés correctement dans l'apprentissage de la lecture, en mathématiques, trois exercices présentent un niveau de maîtrise satisfaisante supérieur à 80 %. Le niveau de maîtrise est le moins affirmé dans le domaine de la résolution de problèmes. Les réformes conduites dès l'école primaire depuis 2017 ont porté le niveau de dépense par élève de 7 000 euros à 8 000 euros.

Source : <https://www.info.gouv.fr/actualite/cp-le-niveau-des-eleves-progresse>



## ACHAT DE TIMBRES FISCAUX

L'achat de timbres électroniques destinés à différentes démarches (fabrication de pièces d'identités, permis de conduire, permis bateau, attestation d'accueil et titres pour étrangers) est accessible par carte bancaire sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> et auprès du réseau des buralistes.

En cas d'erreur sur le montant du timbre acheté ou pour tout autre motif, l'acheteur peut avoir besoin de se faire rembourser le timbre. Le remboursement, à demander sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> s'effectue au choix :

- pour les timbres achetés sur [www.timbres.gouv.fr](http://www.timbres.gouv.fr), sur la carte bancaire ayant permis l'achat en ligne,

- pour les timbres achetés auprès d'un buraliste, par virement sur l'IBAN fourni par l'utilisateur lorsqu'il formule sa demande de remboursement.

Le processus de remboursement en ligne est simple et rapide et il doit être privilégié par les usagers.

Il existe toutefois un formulaire de demande de remboursement manuel, dont l'usage est désormais strictement réservé au cas où l'utilisateur a changé de coordonnées bancaires entre le moment où il a acheté le timbre en ligne et le moment où il en demande le remboursement, ce qui en pratique est une situation très rare.

Les anciennes versions de ce formulaire papier ne doivent donc plus être transmises aux usagers qui doivent, dès à présent, être dirigés vers le remboursement en ligne.

## ENEDIS RÉPOND aux COUPURES de COURANT

Monsieur le Maire,  
Vos messages ont retenu toute notre attention. Vous trouverez ci-après nos conclusions.

La commune de Beaugeay est alimentée en électricité par 2 départs HTA depuis le poste source de Tonnay-Charente :

- le départ Renaissance et le départ **Bridoire**.

C'est ce dernier qui alimente les secteurs impactés par les microcoupures et coupures.

Il part de Tonnay-Charente et alimente 1720 clients répartis sur les communes de St Hippolyte, Echillais, St Agnant et Beaugeay. Sa longueur est de 49,5 km dont 19 km en aérien.

Ce départ fait partie des lignes HTA sur lesquelles Enedis va investir pour les rénover (2025) et les restructurer (2026).

La finalisation des travaux prévus est en cours d'élaboration et je pourrais vous la présenter en mairie courant septembre 2024.

Nous tenons à rappeler que les microcoupures sont un fonctionnement normal du réseau électrique, elles

permettent, dans la majorité des cas, d'éliminer un défaut sans couper le courant sur la totalité de la ligne. Ces coupures ne génèrent pas de surtension.

Nous comprenons la gêne occasionnée et mettons tout en œuvre pour éviter les interruptions de fourniture d'électricité. Depuis quelques années, nous investissons annuellement 55 millions d'euros dans la concession d'électricité de Charente-Maritime.

99,99 % du temps l'électricité est disponible sur le département.

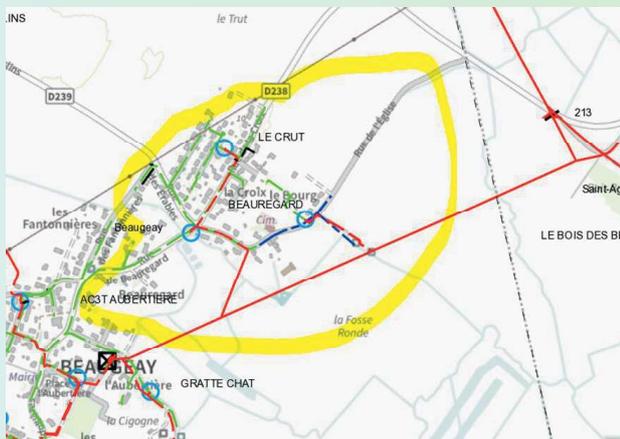
Pour autant, le risque 0 n'existe pas.

Si des matériels sont sensibles à des interruptions de courant (coupures sur incident ou travaux ou microcoupures), le propriétaire doit s'équiper de matériels (onduleur ou groupe électrogène) permettant d'avoir une protection contre les interruptions de courant.

Vos concitoyens peuvent, s'ils le souhaitent, contacter leur fournisseur d'électricité, celui-ci fera une réclamation auprès d'Enedis qui lui apportera une réponse. Nous disposons d'une assurance, qui lorsque la responsabilité d'Enedis est engagée (rupture de neutre), prend en charge les dégâts occasionnés sur les appareils électriques.

Je reste à votre disposition pour toute question,  
Cordialement,

Armelle LIAUD





# INFORMATIONS UTILES

## **Pas d'écran avant trois ans**

La commission écrans a rendu ses conclusions au président de la République mardi 30 avril 2024. Elle préconise de limiter les écrans et leurs usages en fonction des âges, et souhaite guider les adultes vers de bonnes pratiques. Reprendre le contrôle des écrans pour remettre l'enfant au cœur de notre société. C'est la philosophie de la commission de travail sur les écrans.

La commission, missionnée en janvier par le chef de l'État pour évaluer l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans, a souhaité fournir aux adultes « une forme de guide » des bons usages numériques pour les enfants.

Elle décrit « l'hyper connexion » subie des enfants et ses conséquences pour leur santé, leur développement, leur avenir. Mais aussi pour notre société en général. Elle rappelle que les écrans contribuent, directement ou indirectement, aux déficits de sommeil, à la sédentarité et au manque d'activité physique, à l'obésité ainsi qu'aux problèmes de vue.

Elle souligne qu'il n'existe pas à proprement parler « d'addiction aux écrans » reconnue par la science, mais que les écrans et les réseaux sociaux sont des facteurs de risque supplémentaires, lorsqu'il y a une vulnérabilité préexistante chez un enfant ou un adolescent, notamment de dépression ou d'anxiété.

Elle dénonce les risques d'enfermement provoqués par les bulles algorithmiques, et incite à déconstruire les représentations stéréotypées véhiculées sur les réseaux. Elle rappelle également que les dangers liés à la pédocriminalité n'ont jamais été aussi élevés.

Des recommandations pour reprendre le contrôle

La commission préconise notamment :

- pas d'exposition aux écrans pour les enfants de moins de trois ans,
- un usage déconseillé jusqu'à six ans, ou limité, occasionnel, en privilégiant les contenus éducatifs avec un adulte,
- une exposition modérée et contrôlée à partir de six ans,

- pas de téléphone portable avant onze ans,
- pas de téléphone portable avec internet avant treize ans,
- pas d'accès aux réseaux sociaux avant quinze ans,
- un accès uniquement aux réseaux sociaux « éthiques » après quinze ans.

Pour réduire en particulier l'exposition des plus jeunes, elle incite à « limiter autant que possible » l'usage des téléphones portables et des téléviseurs dans les maternités, propose

l'interdiction des ordinateurs et téléviseurs dans les crèches et les écoles maternelles, et appelle à la vigilance chez les assistantes maternelles.



Majorité numérique à 15 ans

La commission insiste sur le rôle des industriels qui développent « des produits avec des composantes addictogènes ». Concernant les plateformes (réseaux sociaux et applications mobiles de partage), la secrétaire d'État chargée du Numérique a reçu lundi 29 avril à Bercy leurs représentants, avec les développeurs de solutions d'identité numérique et entreprises spécialisées dans la vérification d'âge. L'objet de la réunion de travail était d'aboutir rapidement à des solutions fiables et adaptées pour déployer une vérification effective de l'âge, et bloquer l'accès des mineurs aux contenus illicites, mais aussi aux menaces et dérives dont ils peuvent être victimes ou témoins.

Dans son discours Pour un sursaut d'autorité pour combattre les causes de la violence des mineurs, le 18 avril 2024, le Premier ministre, Gabriel Attal, a fait part de sa volonté de mettre une œuvre une majorité numérique à 15 ans et agir contre l'addiction aux écrans, le repli sur soi.

Source : <https://www.info.gouv.fr/actualite/pas-decran-avant-trois-ans>

## **Marais de Brouage:**

### **Participez au comité des habitants**

Dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS) du marais de Brouage, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan lancent un appel à participation pour la création d'un « Comité des habitants » du marais.

L'objectif de ce comité, d'environ 20 personnes avec au moins un habitant par commune, est de permettre aux habitants d'être représentés et de contribuer à la construction du projet de préservation et de valorisation du marais, en participant à divers ateliers et notamment au travail sur l'adaptation du marais de Brouage aux changements climatiques.

Sont concernés les habitants des 13 communes du marais : Beaugeay, Bourcefranc-Le Chapus, La Gripperie-Saint-

Symphorien, Marennes-Hiers-Brouage, Moëze, Port-des-Barques, Saint-Agnant-les-Marais, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Just-Luzac, Saint-Sornin, Soubise.

Vous souhaitez échanger, débattre, faire des propositions et participer aux décisions ?

C'est simple : inscrivez-vous ici :

[\[https://docs.google.com/forms/d/1FAIpQLSfZ9Zyp7rvWQLc3CgS9YWETd5PuT2btTeMGmtPvICdc2WEMw/viewform\]](https://docs.google.com/forms/d/1FAIpQLSfZ9Zyp7rvWQLc3CgS9YWETd5PuT2btTeMGmtPvICdc2WEMw/viewform)

Formulaire d'inscription également disponible dans les mairies et aux sièges des intercommunalités.

En savoir plus sur l'OGS du marais de Brouage

[\[https://www.bassin-de-marennes.com/amenagement-developpement-durable/operation-grand-site-du-marais-de-brouage\]](https://www.bassin-de-marennes.com/amenagement-developpement-durable/operation-grand-site-du-marais-de-brouage).

# INFORMATIONS UTILES

## La PAROLE aux ENFANTS



### **Bouge 30 minutes chaque jour**

Profiter de l'élan olympique pour inciter les Français à bouger. C'est l'ambition du Gouvernement, qui a fait de l'activité physique et sportive la Grande cause nationale pour 2024.

#### 3 OBJECTIFS POUR UNE GRANDE CAUSE

- Mettre le sport au cœur des politiques publiques, de l'interministérialité et du pacte républicain.
- Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport en France.
- Inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive.

« Bouge 30 minutes chaque jour ! ». Derrière cette formule engageante, une ambition forte : encourager chaque individu, peu importe son âge ou son niveau de forme physique, à consacrer 30 minutes par jour à l'activité physique au sens large. Se qualifie comme activité physique tout mouvement volontaire produit par les muscles du corps humain qui requiert une dépense d'énergie, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Pourquoi bouger ? La sédentarité est le mal du siècle. Elle est la quatrième cause de mortalité dans le monde et la première cause de mortalité évitable.

Prévenir et réduire les symptômes

Une activité physique d'intensité modérée ou soutenue a de nombreux effets bénéfiques sur la santé, autant physique que mentale. D'après l'OMS, une activité régulière facilite ainsi la prévention et la prise en charge de maladies telles que : les

maladies cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète, certains cancers, l'hypertension.

Une pratique physique régulière contribue également à améliorer la santé mentale, la qualité de vie et le bien-être. En plus d'alléger les symptômes de dépression et d'anxiété, elle permet de meilleures capacités de réflexion, d'apprentissage et de jugement, souligne l'OMS.

Comment bouger ?

Bouger, c'est pratiquer un sport, bien sûr, mais aussi se déplacer à vélo, se promener en famille, opter pour les escaliers plutôt que l'ascenseur, intégrer une pause active à sa journée de travail, passer ses appels téléphoniques debout ou encore jardiner, par exemple. L'idée est de questionner ses routines dans sa vie personnelle ou professionnelle pour choisir dès que possible une option permettant de bouger.

Pourquoi 30 minutes ?

30 minutes, c'est suffisant pour faire une différence. 30 minutes d'activité physique par jour, c'est la recommandation diffusée depuis 2002. C'est aussi la norme fixée par l'OMS Europe dans sa stratégie sur l'activité physique pour 2016-2025. 30 minutes s'insèrent facilement dans le quotidien, ce qui est la clé d'une pratique régulière. Or c'est la répétition d'une activité physique, même modérée, qui améliore considérablement la santé. La bonne santé se travaille chaque jour, le temps d'une playlist, d'un podcast, d'une promenade vers le parc, d'une séance de méditation, d'un tour à vélo... La quotidienneté est la meilleure alliée.

Article à retrouver en intégralité sur :

<https://www.info.gouv.fr/les-priorites/bouge-30-minutes>

### **Le harcèlement on lui dit non !!**

Nous avons créé une vidéo pour dire stop au harcèlement.

Ce concours consistait à faire une affiche ou une vidéo.

Nous avons choisi l'option vidéo.

Nous avons utilisé la technique du stop motion pour faire bouger des crayons dans une école avec un crayon blanc harcelé du nom de Billy.

Dans notre film « l'harceuseuse » a un prénom elle s'appelle

Plume !

Si vous êtes témoin d'un cas de harcèlement ou si vous vous faites harceler appeler le numéro 3018.

C'est le numéro pour lutter avec nous contre le harcèlement.

**Célia et Jules. CM2**

**QRcode du film**



### **Un conte qui fait marrer !**

Le mois dernier nous avons inventé une suite d'histoire d'une grenouille et de sa mare. Ça nous aura pris deux semaines environ !

Dans cette histoire il y avait une grenouille nommée Luciana, un âne qui s'appelait Marcelo, un olivier du nom d'Olivier et une pie qui se nomme Gina.

Nous avons dû faire attention à ne pas dépasser 5000 signes. Le problème dans cette histoire c'est que la mare des quatre amis est sèche. On a dû écrire des péripéties pour que la mare soit remplie.

Ça a été organisé par la MAIF et rue des écoles. Nous avons appris à rédiger.

Donc comme nous l'avons dit dans le titre, ce conte est vraiment Marrant !!!

Nous remercions Maria (retraîtée et autrice) pour sa collaboration.

**Jules, Pauline, Noémie et Mathis CM1**





# La PAROLE aux ENFANTS

## Le Stop Motion (Pixilisation) à la médiathèque de Rochefort



Mardi 19 décembre, nous sommes allés à la bibliothèque de Rochefort pour apprendre comment fonctionne le stop motion.

En premier nous sommes rentrés dans une salle pour voir une vidéo.

Après un groupe est allé dans une autre salle pour faire des vidéos en stop motion.

Pendant que les autres attendaient sagement leur tour 1 ou 2 personnes se sont mises en position et une personne prenait des photos.

Pendant que le deuxième groupe lisait dans la bibliothèque. Maintenant que vous savez notre histoire à vous de la créer.

*Oïhana et Thaïs*

## La tour de Broue des marais cachés

Mardi 12 mars, on part de l'école en bus et on est impatients d'arriver à la tour de Broue, à St Sornin. On a vu des cigognes dans leur nid. On est descendus dans le marais. Tatiana nous a raconté une histoire avec des animaux du marais : la cistude, le brochet, un ragondin, la couleuvre à collier, le martin pêcheur, etc. On a vu des empreintes de canard, de lièvre et d'une queue de ragondin. On a observé un terrier de blaireau.

Puis on est rentrés en car sans aucune rainette ! Tout est bien qui finit boue ! Un grand merci à Tatiana (Nature environnement 17) et à Josiane qui nous a accompagnés

(sortie gratuite payée par la CARO, programme Habiter le marais).

*Robin, Kryss, Clément CM1*



## Gare aux écrans

Vendredi 12 avril nous avons appris à limiter les écrans. Une gendarme est venue dans la classe pour savoir si on avait eu beaucoup d'écrans quand nous étions plus jeunes et maintenant. Par internet on peut se faire harceler haquer... Exemple : on est amis sur FORTNITE avec un inconnu ; il te demande où tu habites, il vient chez toi et il t'agresse !

Mais surtout quand les films sont déconseillés aux moins

de 10 12, 14, 16 ou 18 ans. Dans les jeux vidéos, c'est souvent moins.

L'addiction est dangereuse et peut provoquer le manque de concentration. Cependant si tu veux essayer d'en sortir, essaye pendant une durée limitée d'arrêter les écrans. Nous espérons que vous éviterez plus souvent les écrans. Le risque est une grosse amande pour les parents. En cas de cyberharcèlement, appelez le 3018. Et si vous voulez consoler quelqu'un ne lui offrez pas de console.

*Audalie, Antonin et Ayden CM1*

## Adieu vilain CO2

En mars, Sébastien Billy (un animateur de l'espace nature) arrive à l'école : il installe deux pots en verre qui représentent la terre (un avec une plaque l'autre sans) pour une expérience sur le réchauffement climatique.

Il pose une lampe chauffante et des thermomètres.

Au bout de 10 minutes 2 élèves vont lire le thermomètre.

Celui avec la plaque est plus chaud que l'autre.

L'expérience nous fait comprendre que le pot en verre avec la plaque se réchauffe plus facilement. Cela veut dire que la pollution crée cette couche sur la terre. C'est une couche CO2 et de méthane : la terre se réchauffe à cause

des gaz à effet de serre. Causes : transport, agriculture, usines, guerre, etc. Essayez nos astuces pour la planète : me déplacer à vélo, éteindre les lumières quand je quitte une pièce, je choisis un moteur de recherche "vert" Ecosia, Lilo... On vous fait confiance !

On remercie Sébastien Billy et l'Espace nature pour tout ce qu'il nous a appris !

*Léon, Alice, Liam CM1*





## La journée Olympique à Rochefort

Vendredi 22 mars, les CM2 ont eu la chance de participer à la journée Olympique à Rochefort. Ils ont fait 2 drapeaux (égalité) (inspiration) pour la cérémonie d'ouverture. On a dansé devant la comité Olympique, la mairie de Rochefort et les autres enfants qui étaient placés comme les anneaux Olympiques. Durant la journée, ils ont pu participer à 8 ateliers sportifs dont voici le détail

### Atelier 1 : Hockey Rollers

Il y en a qui n'arrivaient pas à faire du roller mais ils ont essayé même s'ils tombaient et ça j'aime bien, Il y en a un qui était super fort ! Il était dingue car il faisait du slalom arrière ! Ensuite le moniteur a donné des balles de tennis et des cross.



Puis il a installé deux mini buts de foot et on a marqué dedans. Je n'ai juste pas aimé les balles qui roulaient sous nos rollers.

**Lily**

### Atelier 2 : L'escrime n'y a pas de crime !



L'escrime est un sport de combat d'épée. C'est un sport marrant mais qu'est-ce qu'il a fait chaud dessous ces combinaisons ! C'était insupportable. Moi j'ai adoré !

Quand je serais grande je serais une championne olympique d'escrime. Rappelez-vous ce n'est pas un crime l'escrime.

**Clémence**

### Atelier 3 : Le cécifoot

Le cécifoot c'est fait pour que les aveugles et les malvoyants jouent au foot ! Il y a des billes dans le ballon pour qu'on l'entende et on a les yeux bandés. Ce que j'ai aimé c'est le ballon qui partait de mes jambes. On a fait un jeu de triangle avec des passes et des conduites de balle. Nous avons fait des tirs au but. C'était très drôle de tirer les yeux bandés.



**Gwendal**

### Atelier 4 : Quiz JO

Laissez-moi vous parler des minis jeux sur l'olympisme : le premier jeu était de remettre des mots qui correspondent aux images et le dernier était un memory avec des champions olympiques. C'était génial, vive les JO 2024 !

### Atelier 5 : Si y'a des cascades le BMX est là !

Qu'est-ce que c'est le BMX ? C'est du vélo mais avec un casque de moto et le vélo est plus petit.

Il y a des pentes et on peut faire des roulades et des cascades. Ce



que j'ai préféré sur cet atelier ce sont les pentes mais ce que je n'ai pas trop aimé, c'est qu'il faisait beaucoup trop chaud dans le casque !

**Ayna**

### Atelier 6 : Atelier judo

Nous avons été à l'atelier judo puis ils nous ont donné des



kimonos. Après on est allé sur le tatami et on a salué Benoit C Lou et William. Nous avons ensuite commencé à nous échauffer. Après on a commencé à faire des combats à genoux et on a changé d'adversaire. Pour finir nous avons enlevé nos kimonos et nous sommes partis. Personnellement j'ai adoré cet atelier.

**Arthur**

### Atelier 7 : Ca à bien "volley" tout ça !!

Je suis très contente de vous raconter tout cela, bon passons à l'action !! Cet atelier a été présenté par Kilian. Voilà comment il s'est déroulé : Tout d'abord dans le volley il y a des filets...de très grands filets !!! Ce sport se joue avec des ballons tout légers et on tire avec les mains.



D'ailleurs en parlant de volley on va faire 7 séances bientôt !! j'ai trop hâte ! Et ce sport se joue en équipe ! Surtout ce qui est bien c'est qu'on est 20 donc nos équipes seront équilibrées !

**Apolline**

### Atelier 8 : Attention ça va boxer !!

Je vais vous raconter celui de la boxe. Nous avons commencé par mettre les gants et nous sommes allés sur le ring. Un monsieur nous a fait faire un jeu.



Il fallait toucher l'épaule de l'autre adversaire. A la fin on a fait un "Jacques à dit". J'ai bien aimé et j'aimerais le refaire.

**Manoë**



# La PAROLE aux ENFANTS

## Danse des Jeux Olympiques 2024



Pourquoi avons nous fait cette danse ? Pour participer à un concours national et on a perdu.... dommage. Déroulement des entraînements : On a travaillé pendant trois mois sur la danse des jeux !

Enfin le jour J, le 18 mars 2024, nous voilà sur l'île Madame. Le premier point de Tournage a été aux pieds des carrelets. Le deuxième point s'est déroulé sur la passe au bout de l'île.....Attention quand la marée est haute on ne la voit plus. Le troisième s'est fait sur la plage où l'on a mangé. Puis le dernier lieu de notre film a été au fort de L'île Madame (grâce à Julie de l'Ecomusée qui était là pour nous ouvrir !) Nous remercions Archibald pour le film, Romain notre accompagnateur et nous remercions la maîtresse pour nous avoir appris cette magnifique danse !

**Romain Camille Benoit cm2**

**QRcode de la danse**



## La ferme des meufs



Avant la visite de l'élevage de M.Renaud jeudi 21 mars, nous avons préparé des questions. Nous sommes arrivés à sa ferme à pied et il nous a proposé de caresser ses vaches.

A une des questions que nous avons préparées, il nous a répondu qu'il avait 50 vaches, 1 taureau et 33 veaux. Il nous a dit qu'il aime ce métier car il a baigné dedans. Puis à la fin des questions, la maîtresse nous a donné un schéma de vache. Nous avons appris une partie de la vache qui s'appelle le toupillon. Quelle chance d'avoir pu visiter ce super élevage ! Merci M.Renaud de nous avoir reçu et à Josiane (cantinière retraitée) de nous avoir accompagné.

**Maelys, Clémence et Hailey  
Mercier CM1**



## Sortie à Poitiers La remise des prix (non au harcèlement)

On est parti le mardi 30 avril à 8h45 et on est arrivé à 11h15. On a fait le conseil de coop pour finir la matinée. A 12h15 on a mangé, après on a été à la remise des prix, on a regardé les vidéos et affiches des autres classes gagnantes et la rectrice nous a donné le diplôme pour la classe. Avant de repartir nous avons eu un petit goûter, et nous sommes rentrés à 17h30 à l'école.

**Cette journée à Poitiers était très bien (Timéo)  
C'était bien (Loan)  
C'était très bien le bus un peu long (Valentin)**





## Ils la plantent, la plante !

Le mardi 30 .04, l'école de Beaugeay est partie à Poitiers. Les CM2 sont allés chercher leur prix « Non au harcèlement ». Nous, la classe de CM1 sommes allés au Jardin des plantes : là-bas, le jardin était assez petit mais il y avait une grande diversité d'espèces d'animaux et de plantes, bref une grande biodiversité. Notre classe a vu des arbres remarquables, par exemple le Ginkgo biloba ou arbre aux 40 écus qui peut vivre plus de 150 ans. On a

mangé des feuilles du tilleul et la maitresse ne savait pas que ça se mangeait (il vaut mieux manger les petites). Enfin de retour à l'école, nous avons ramené des plantes (livèche, côtes de bette qu'on va cuisiner le soir). Merci au Rectorat et à l'APE d'avoir financé le bus.

**Clara, Hailey Moor et Baptiste, CM1.**



## RANDO PEDESTRE BEAUGEAY

**Samedi 8 JUIN 2024**

- 2 Parcours fléchés d'environ 6 kms et 14 kms
- Avec repas par étapes
- Départ échelonné de 18h00 à 19h00 à la salle des fêtes de Beaugeay
- Randonnée maintenue en cas de pluie

Tarif :  
Adulte 16 €  
Enfant (-12 ans) 8€

### Se munir de :

- \* ses couverts (Cuillère, couteau, fourchette, plat, assiette, verre)
- \* Gilet fluo
- \* Lampe torche si arrivée tardive



Inscription à retourner accompagnée du paiement  
**Avant le 3 JUIN 2024**

PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA MARCHÉ

Soit à : - **Mme BRUNET Sandrine**,  
6T impasse Jean Veuille 17300 ROCHEFORT (06.49.51.78.49)  
- **Mme MORUCHON Caroline**,  
15 Avenue Charles de Gaulle 17620 ST AGNANT (06.80.73.53.33)  
- **Mme BRISSONNET Jennifer**,  
3 Allée des Colombes 17620 BEAUGEAY (07.77.85.46.22)

Ou inscription et paiement en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/beaugeay-sports-pour-tous/evenements/randonnee-semi-nocturne-samedi-8-juin-2024>

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

Nb Adultes : ..... x 16 € = .....€ - Nb Enfants (- 12 ans ) : ..... x 8 € = .....€

Parcours choisi :  Grand parcours -  Petit parcours

Mode de paiement :  chèque  espèces

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de « Beaugeay, Sports pour Tous »

(Aucun remboursement en cas de désistement)

Imprimer par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



# VOS ASSOCIATIONS

## Les journées de trottinettes

Elles se dérouleront les 15 et 16 juin 2024.

Les entraînements pour les coureurs de Beaugeay ont débuté le 18 avril à raison de 2 entraînements par semaine.

Les enfants s'entraînent le lundi et le jeudi de 18h à 19h.

Plusieurs lieux d'entraînement en fonction de l'état des routes : à La Tour chemin de l'alambic, parfois sur la route de l'aérodrome, ou sur la place de l'aubertière.

Nous vous demandons d'être vigilants et de ralentir significativement à l'approche du groupe s'il vous plaît.

Nous comptabilisons 1 équipe plus deux coureurs :

Les 6ème sont représentés par Augustin Célia, Leïna et

Maëlle et les CM2 par Jules, Gwendal et Valentin

Ils comptent sur vous pour venir les encourager lors des différentes courses :

- Samedi 15 juin à Soubise à 10h30 suivi sur place d'un pique nique partagé

- Samedi 15 juin à Echillais à 15h30

- Dimanche 16 juin à BEAUGEAY (Contre la montre par équipe) à 10h30 avec pique nique partagé sur le terrain de sport.



## L'association des parents d'élèves

Vous l'attendiez depuis longtemps, l'APE organise une kermesse de fin d'année, nous allons faire la fête, ensemble, pour les enfants :

Le Dimanche 2 Juin sur le Terrain Omnisports de Beaugeay de 10h à 17h, c'est la kermesse olympique

Au programme de cette grande fête, les enfants auront le plaisir de participer aux olympiades (Tir à la corde, courses en binômes, ...) ou encore de sauter comme des fous dans les châteaux gonflables, profiter des gourmandises que nous proposerons à la vente, gagner de petits lots (pêche à la ligne), ... et encore bien d'autres surprises à découvrir sur place !

Bientôt des carnets de tombola seront distribués dans les écoles pour participer au tirage au sort et gagner encore plus de surprises. Pour une meilleure organisation, un mot sera déposé dans le cahier des enfants pour la réservation des repas et du Forfait Jeux (pour pouvoir vous proposer une Kermesse où chacun y trouvera son plaisir, l'APE engage des

frais, c'est pourquoi une partie des jeux sera payante alors que la partie Olympiades restera gratuite).

Nous sommes toujours urgemment à la recherche de parents volontaires pour aider à tenir des stands (en demi-journée ou journée complète) ou participer en amont (préparation et installation le samedi et dimanche matin de bonne heure).  
Contactez-nous : [ape.rpi.bmsf@gmail.com](mailto:ape.rpi.bmsf@gmail.com)

En attendant bloquez la date du 2 juin pour la Kermesse et du 15 septembre pour la Brocante ! A très vite,

L'équipe APE du RPI Beaugeay - Moëze - St Froult

Accédez à notre Page facebook : APE du RPI Beaugeay Moëze St Froult



Actions en cours :

- Recherche volontaires pour kermesse olympique
- Préparation Brocante sept 2024"

## 2024 : La continuité du Trait D'Union Intercommunal !



Le début d'année 2024 a été difficile pour notre association. En effet, et comme partout, les bénévoles ne se bousculent pas au portillon pour intégrer, et permettent aux structures associatives de pouvoir continuer à exister. La question de voir perdurer l'association et ses différentes animations s'est réellement posée.

Malgré cela et grâce à la volonté de chacun, c'est reparti pour une nouvelle année avec quelques bouleversements tout de même.

Le TDUI ne portera plus que le projet des trottinettes (pour cette année en tout cas) et Sport Vacances sera géré par le SEJI.

Qui dit réorganisation, dit nouveau format de courses : les "6 jours de Trottinettes" sont devenues "Les journées de trottinette".

Le déroulé des courses :

- 15 juin à Soubise à 10h30 avec le contre la montre, suivi d'un pique nique partagé
  - 15 juin à 15h30 à Echillais avec l'étape en ligne
  - 16 juin à 10h30 à Beaugeay avec l'étape en équipe suivi d'un pique nique partagé également.
- A ce jour, nous comptabilisons 45 inscrits pour 9 équipes représentées.

Nous remercions les bénévoles qui souvent dans l'ombre, oeuvrent au bon déroulement de chaque animation, projet, sont force de proposition et les communes qui s'associent à l'association et qui aident cette année encore à porter le projet.

Nous espérons que vous serez nombreux à venir encourager nos coureurs sur les trois étapes proposées. Pour toutes questions ou demandes, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : [traitunionintercommunal@gmail.com](mailto:traitunionintercommunal@gmail.com)





**SAINT-AGNANT**

**SAMEDI 25 mai 2024**

ORGANISÉE PAR L'ESAB 96 FOOTBALL CLUB

Circuit fléché de 11 kms avec repas par étape

**Départ de 17h30 à 18h30**

**Salle des fêtes Place de Verdun**

Adulte 15 €

Enfant (-12 ans) 10 €

Se munir d'une lampe et d'un gilet fluo

Prévoir assiette, verre et couverts

**Aucune inscription le jour du départ.**

**Aucun remboursement en cas de désistement**

Inscription et règlement à envoyer **avant le 17 mai 2024** :

CORNUAULT Patrick 12 allée des Jonquilles 17620 ST Agnant ☎ 06 20 18 85 16

BARIBEAUD Jean-François 11 rue Pinsonnerie 17620 Echillais ☎ 06 44 76 23 95

WASMER Christophe 14 rue de l'Eglise 17620 Beaugeay ☎ 06 63 57 22 59

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



**Pour la saison 2024-2025 l'ESAB96 recherche ses futur(e)s champion(ne)s**

Tu as entre 5 ans et 17 ans

Tu veux découvrir le foot

L'ESAB96 organise des entraînements découverts

**Dès le jeudi 2 mai :**

Catégorie U10 à U13 à ST Agnant de 18h30 à 20h

Catégorie U15 à U17 à Echillais de 19h à 20h30

**Dès le mercredi 15 mai :**

Catégorie U6 à U9 de 18h à 19h30



Viens t'amuser tout en respectant les règles du jeu



Pour les garçons : Nicolas 06 73 53 80 63

Pour les féminines : David 06 11 52 89 18

Loïc 06 27 19 05 13

esab96@hotmail.com



TOURNOI DE FOOT

**ESAB96**

**8 & 9 juin 2024**

Stade Maurice Jaud ST Agnant

**SAMEDI 8 JUIN : U6-U7 (24 équipes)  
U8/U9 (24 équipes)**

**DIMANCHE 9 JUIN : U10-U11 (16 équipes)  
U12-U13 (16 équipes)**

Dernier délai pour les inscriptions 31 mai  
- Inscription 30 €/par équipe  
- Récompenses pour toutes les équipes

**Buvette et Restauration sur place**

f facebook.com/esab96fc

✉ esab96@hotmail.com

☎ 0665571386



**TOURNOI DE FOOT à 11**

**Catégories U14/U15 (12 équipes)  
ET 16/17 (12 équipes)**

**Samedi 15 juin 2024**

**Accueil à 9h00 Stade Maurice Jaud à St Agnant**

Dernier délai pour les inscriptions 31 mai  
- Prix de l'inscription 30€ par équipe  
- Récompenses pour toutes les équipes

**Buvette et restauration sur place**

f facebook.com/esab96fc

✉ esab96@hotmail.com

☎ 0665571386





# DATES A RETENIR

## agenda

Vendredi 31 mai 2024

### **Fêtes des voisins**

**chaque quartier organise sa fête**

Soutenue par la Municipalité de Beaugeay

Dimanche 2 juin 2024

### **Kermesse Olympiades**

Organisée par l'APE Beaugeay Moëze St Froult

Stade de Beaugeay

Samedi 8 juin 2024

### **Randonnée semi-nocturne**

Organisée par Sports pour Tous

départ salle des fêtes de Beaugeay

Les 15 et 16 juin 2024

### **Les Journées de trottinettes**

Proposées par le Trait D'Union Intercommunal

### **Finale à Beaugeay**

**contre la montre par équipe**

le dimanche 16 juin à 10 h 30

Du 8 juillet au 2 août 2024

### **Sport-vacances (41ème édition)**

Organisé par le SEJI

inscription : "sportvac@seji.fr"

Dimanche 14 juillet 2024

### **Sardinade**

Stade de Beaugeay

Organisée par le comité des fêtes

Samedi 3 août 2024

### **Rencontres nomades**

Organisées par la CARO

dans la prairie face à la Mairie

avec le concours des associations et de la municipalité

Samedi 7 septembre 2024

### **Eclade de moule**

Salle des fêtes de Beaugeay

Organisée par le comité des fêtes

Dimanche 15 septembre 2024

### **Vide grenier**

Organisé par l'APE Beaugeay Moëze St froult

dans la prairie face à la Mairie

## **RENCONTRES NOMADES**

**19h : LITTÉRATURE :**

### **RENCONTRE AVEC ABDELKRIM SAIFI**

Abdelkrim Saifi, offre un hommage à ses parents, venus de Biskra en Algérie à Haumont dans le nord de la France en 1948.

## **20h : CONCERT avec ZAR ELECTRIK**

Zar Electrik est un trio marseillais, activistes de la scène méditerranéenne.

La soirée se poursuivra en toute convivialité avec un **DJ set de Tsunami Wazahari** autour des foodtrucks.